

N°DEC-2023-158

DÉCISION DU MAIRE

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU PERSONNEL POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la convention n°202300405 d'objectifs et de financement relative à l'aide au fonctionnement « Projet local » sur critères Fonds publics et territoires, axe 1 : « Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun », ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est confirmé le projet de renforcement du personnel pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement de la Ville.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Frais de personnel : 180 000 €

TOTAL : 180 000 €

2°) Recettes :

Subvention espérée de la CAF : 100 000 €

Autofinancement : 80 000 €

TOTAL : 180 000 €

Article 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, au titre du dispositif d'aide au fonctionnement « projet local » sur critères des fonds publics et territoires, axe 1 : « Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ».

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 11 août 2023


Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire
Virginie DOUET-

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **17 AOUT 2023**
Et de sa publication le **17 AOUT 2023**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
